



N° : 549 /DAF/2020

Rabat, le 04 NOV. 2020

**MODIFICATION DES ARTICLES 11 ET 17 DU REGLEMENT DE  
CONSULTATION, ET L'ARTICLE 4 DU CAHIER DE  
PRESCRIPTIONS SPECIALES**

Suite à la publication de l'Appel d'Offres n° 03/ANAM/2020/R relatif à la prestation d'impression des cartes d'assistance médicale personnalisées au profit de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (Min 600 000 ; Max 1 200 000), il y'a lieu de signaler que des omissions ont été constatées au niveau du règlement de consultation et le cahier de prescriptions spéciales à savoir ;

**1) Au niveau de règlement de consultation :**

- L'article 11 (Page 9 du règlement de consultation) : Ajout de la phrase « **Un dossier additif (Cf. article 4 ci-dessus) »**.
- L'article 17 (Page 13 du règlement de consultation) : Ajout de l'article 38 à la phrase suivante « **Conformément aux dispositions des articles 28, 36, 37, 38, 39, 40, 41 du Décret n° 2-12-349 précité »**.

**2) Au niveau de cahier de prescriptions spéciales:**

- L'article 04 (Page 04 du cahier de prescriptions spéciales) : Ajout de La circulaire n° C9/20/DEPP du 31/03/2020 du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration portant sur les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises publics pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du corona virus (COVID-19).

À cet effet, une rectification est effectuée au niveau des articles concernés.

Moulay El Hachemi EL MIRI  
Chef de Département Administratif  
et Financier  
Agence Nationale de l'Assurance Maladie